



STAGE DE PÂQUES DOUCIER (39)

Compiègne, le 23 janvier 2019

A l'attention des dirigeants de clubs,

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, le mandat pour le stage de Pâques à distribuer aux jeunes de votre club.

A l'attention des parents,

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, le mandat pour le stage de Pâques que vous a remis votre dirigeant de club.

Ce stage de perfectionnement comporte plusieurs intérêts :

- Proposer un stage sportif aux jeunes de 10 à 17 ans, pendant les vacances de Printemps ;
- Donner des éléments de progression technique ;
- Apprendre à gérer son entraînement, les compétitions et la saison sportive.
- Préparer les jeunes à la pratique du tir en extérieur : les disciplines fédérales ou internationales, selon les capacités de chacun.

**Le dossier est à retourner complet (sans envoi en recommandé) à
Ludovic COTRY 2 rue Jacques Daguerre ZAC mercière 60200 Compiègne
Avant le 24 mars 2019**

Dirigeants, Parents, vous pouvez me joindre par mail l.cotry@ffta.fr
Dans l'attente de recevoir les dossiers, je vous souhaite une très bonne saison sportive 2019.

Ludovic COTRY



Le coût global du stage est de 510€ par jeune.

215€ sont pris en charge par le Comité Régional de Tir à l'Arc des Hauts de France reste :

295 € par jeune

Comme chaque année certains départements peuvent vous accorder une aide, rapprochez des présidents de départements

COMITE D'ORGANISATION

Directeur du stage : Ludovic COTRY (CTR)

Responsable technique : Ludovic COTRY (CTR)

Encadrement : cadres d'état (BE1, BE2, DE, DES),

Départ à 13h le 06 avril 2019 à la Place de la Liberté à Saint Quentin

Retour de Chalain le 10 avril 2019 vers 20 h, place de la Liberté à Saint Quentin

AU PROGRAMME

Perfectionnement par catégorie d'âge

Pratique d'autres disciplines sportives

DOSSIER A RETOURNER COMPLET

- ☞ les différents formulaires d'inscriptions ci-joints, dûment complétés et signés par les parents (ou tuteurs) ; Fiche sanitaire de liaison
- ☞ la photocopie de l'attestation d'assuré social du parent dont dépend l'enfant (ou tuteurs) ;
- ☞ la photocopie de la licence en cours recto verso ; si la licence a été validée sans certificat médical (NON), joindre la photocopie du certificat médical en cours.
- ☞ Coût total de 295 euros : un chèque de 150 € encaissé quinze jours avant le stage (non remboursable) et un cheque de 145 € encaissé après le stage (par stagiaire) libellé à l'ordre du comité régional des hauts de France de tir à l'arc.
- ☞ Veuillez indiquer votre adresse email. Celle-ci nous permettra de valider votre inscription ou de vous demander des informations complémentaires le cas échéant.
- ☞ Demandez dès l'inscription une attestation de stage en cas de besoin ; elle vous sera remise à la fin du stage

ATTENTION : Réservation par ordre d'arrivée du courrier (cachet de la poste faisant foi). **Pas de réservation par téléphone ou par Mail**. Une confirmation d'inscription (ou mise sur liste d'attente en cas de stage complet) vous sera adressée par mail **dans les plus brefs délais**.

ÉQUIPEMENT POUR 5 JOURS

- ☞ Vêtements chauds (*pulls, blousons*), de pluie (*bottes, K-way*), de sports (*survêtement, jogging, 2 paires de baskets*), de rechange - Nécessaire de toilette
- ☞ Vêtements adaptés à la pratique du tir à l'arc sous tous types de conditions climatiques
- ☞ Prévoir deux paires de chaussures propres pour se rendre aux repas et entraînement en salle. La literie est fournie
- ☞ Matériel de tir : arc, **10 flèches en bon état**, petit matériel de rechange (plumes, encoches, repose flèches)

Le comité régional ne saurait être responsable des vols et dégradations commis entre archers.



Je soussigné(e) -----

Adresse -----

☎ dom. ----- port. -----

email -----

N° SS ----- (parent dont dépend l'enfant)

agissant en qualité ** de père / mère / tuteur / tutrice / organisme social

autorise l'enfant-----

né(é) le ----- Sexe ** : Fille Garçon

à participer au stage de tir à l'arc au Maison Familiale et rurale (39 Doucier)

RAPPEL :

**du Samedi 06 avril 13h00 au mercredi 10 avril à 20h00
Départ en bus de Saint Quentin à 13H15**

Précautions particulières à prendre (médicales, alimentaires, sportives, familiales, autres)

Sachant que toutes les précautions seront prises, je lui permets de prendre part à toutes les activités prévues dans ce stage, et qui sont obligatoires, j'autorise la Direction du stage à prendre, sur avis médical, en cas de maladie ou d'accident, toutes mesures d'urgence, tant médicales que chirurgicales, y compris l'hospitalisation.

En cas de maladie, les frais nécessités par le traitement de l'enfant sont à la charge de la famille ; il est rappelé que ces frais sont remboursés par la Sécurité Sociale.

Date et signature du responsable légal :

**Rayer les mentions inutiles



Nom -----

Prénom -----

Arc ** : classique / à poulies

Taille de T-shirt ** : S M L XL XXL

Club -----

Ville -----

Département ** : 02 59 60 62 80

Coordonnées de l'entraîneur :

Nom -----

Prénom -----

☎ entraîneur ----- @ -----

Nombre d'années de pratique:.....

Distances habituelles de tir :.....

** Rayer les mentions inutiles



Règlement Intérieur des stages Jeunes

Chapitre I : Déplacements.

- Article 1 :* Le transport aller-retour entre le domicile et le lieu du départ pour le stage est à la charge et sous la responsabilité des parents.
- Article 2 :* Si pour le trajet du retour, l'enfant regagne son domicile avec une tierce personne, les parents doivent remplir le formulaire de décharge parentale (document joint).
- Article 3 :* L'accompagnateur de l'enfant sur le lieu du départ du stage doit s'assurer avant de le laisser qu'il y a au moins un responsable sur place.
- Article 4 :* Le responsable du stage n'assurera plus la surveillance des enfants au delà de 15 minutes après l'heure de fin du stage.
- Article 5 :* Si l'enfant est exclu du stage, le transport sera à la charge des parents. Le responsable prendra contact avec les parents pour définir le mode de transport utilisé ; soit les parents viennent le récupérer dans la journée, soit le responsable le fait rentrer en train (payé par les parents).

Chapitre II : Motifs d'exclusion

- Article 6 :* Toute utilisation de substances interdites (stupéfiants, alcool, etc..) sur le lieu du stage entraînera une exclusion immédiate.
- Article 7 :* Toute dégradation volontaire de matériel (appartenant à la structure d'accueil ou au comité) entraînera une exclusion immédiate et la prise en charge du coût des dégâts par les parents de l'enfant.
- Article 8 :* Tout refus d'obéissance aux règles de vie du groupe (coucher, fugue, règle d'interdiction de mixité dans les chambres, etc..) pourra en fonction du degré d'importance entraîner soit une exclusion immédiate soit une interdiction temporaire de participer à un autre stage.

Chapitre III : Divers

- Article 9 :* Pour toute dégradation, même involontaire, consécutive à des chahuts, le coût des dégâts sera à la charge des parents.
- Article 10 :* Il est interdit de fumer tout au long du stage.
- Article 11 :* Il est interdit d'avoir un arc bandé dans sa chambre ; pour les arcs à poulies il est interdit de le bander (ou armer) dans sa chambre.
- Article 12 :* La pratique du tir à l'arc sur l'espace aménagé (salle ou terrain) n'est autorisée qu'avec l'accord et la présence d'un responsable.
- Article 13 :* L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les créneaux d'entraînement, les repas et les réunions.
- Article 14 :* Le stagiaire respectera le règlement intérieur spécifique à la structure d'accueil.
- Article 15 :* Le responsable du stage se réserve le droit de faire un compte rendu aux parents s'il perçoit un ou des comportements anormaux. Et de ce fait de ne plus jamais accepté l'enfant pour les années suivantes.



Règlement Intérieur des stages Jeunes

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des stages jeunes et être d'accord avec les termes de ce règlement.

Lu et approuvé, le

Les parents

Le stagiaire

Décharge parentale

Je soussigné(e) -----

Adresse -----

☎ dom.* ----- email ----- port. -----

agissant en qualité ** de père / mère / tuteur / tutrice / organisme social

autorise mon enfant -----

à rentrer du stage se déroulant au: CREPS de Chalain (Doucier 39)

du Samedi 06 avril 2019 à 13h00 au mercredi 10 avril à 20h00

avec M. ou Mme -----

Date et signature des parents

